

PLAN DE GESTION



AIDE À LA DÉCISION POUR LA GÉRER UN SITE POLLUÉ.

LE PLAN DE GESTION EST UNE PIÈCE MAÎTRESSE DE LA DÉMARCHE NATIONALE DE GESTION DE SITES ET SOLS POLLUÉS, QUI A ÉTÉ PRÉCISÉE DANS LES TEXTES MINISTÉRIELS DU 8 FÉVRIER 2007.

.....



PRINCIPE

Il constitue un outil d'aide à la décision permettant au gestionnaire du site de sélectionner les actions les plus adaptées à la situation et de rationaliser les montants dédiés à la gestion du site.

Il vise à définir les solutions de gestion du site les plus adaptées au site pour répondre à deux objectifs :

- la maîtrise des sources de pollution : améliorer la qualité des milieux, notamment éliminer les pollutions concentrées,
- la maîtrise des impacts : rétablir ou garantir la compatibilité du site avec ses usages et son environnement, en terme de risques sanitaires ou environnementaux.

Le Plan de Gestion implique une équipe pluridisciplinaire (experts en études, en travaux de dépollution, en analyses de risques) ainsi qu'une étroite collaboration avec le gestionnaire du site et le cas échéant avec l'administration.



L'EXPERT DES SITES ET SOLS POLLUÉS

DOMAINES D'APPLICATION

Le Plan de Gestion intervient :

- après un état des lieux et le schéma conceptuel, si des risques potentiels ou avérés pour le site sont mis en évidence, et/ou si des pollutions concentrées ont été identifiées,
- après une Interprétation de l'Etat des Milieux, si des risques pour l'extérieur du site sont constatés.

Les contextes d'application sont variés : ICPE ou non ICPE, en activité ou en cessation, lors d'un changement d'usage, en cas de cession, lors de projets immobiliers sur d'anciens sites industriels... Le Plan de Gestion peut également servir pour préciser les budgets de remise en état à provisionner dans le cas d'une éventuelle cessation de l'activité. Il permet d'optimiser les projets de réaménagement ou le type de valorisation foncière d'un site.

MÉTHODOLOGIE

Proposition de mesures de gestion :

En fonction de schéma conceptuel, les différentes mesures de gestion envisageables sont présentées. Elles s'articulent selon plusieurs axes et peuvent être alternatives ou cumulatives :

- dépollution
- confinement
- atténuation naturelle

- dispositions constructives
- restrictions / servitudes
- surveillance
- gestion des terres excavées

Les différentes mesures de gestion proposées sont adaptées à la situation de chaque site, proportionnées en fonction des enjeux et des spécificités de l'usage, de l'aménagement, et des pollutions.

Bilan coûts-avantages :

Les mesures ou ensemble de mesures sont comparées sous la forme d'un « bilan coûts-avantages », sur la base de différents critères : coûts des solutions, délais, faisabilité technique, critères juridiques, empreinte environnementale, impact socio-économique. La pondération de ces critères est spécifique à chaque situation. L'expertise technique en dépollution de sols est primordiale pour sélectionner, dimensionner et budgétiser correctement les solutions de traitement.

Analyse des risques résiduels :

Les mesures de gestion les plus appropriées sont validées au moyen d'une Analyse des Risques Résiduels prédictive, qui permet de vérifier que les mesures de gestion proposées permettront bien d'aboutir à un site compatible, en terme de risques sanitaires.

ÉLÉMENTS CLÉS

Plan de Gestion : outil clé de la démarche nationale de gestion des sites et sols pollués

Objectif : plan d'action pour éliminer les pollutions concentrées, si possible, et dans tous les cas pour garantir ou rendre un site compatible avec ses usages et son environnement

Principe : proposition de **mesures de gestion**, comparaison par un bilan coûts-avantages, validation des solutions retenues par une Analyse des Risques Résiduels

Durée : **2 à 6** mois



CONTACT

SITA Remediation SAS
17, rue du Périgord
69330 MEYZIEU
Tel : +33 (0)4 72 45 02 22
Fax : +33 (0)4 78 04 24 30
www.sitaremediation.fr